

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Département du

Bas-Rhin

* * *

Arrondissement de

Saverne

* * *

Nombre des conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents

10

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Le 26 novembre 2018, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 19 novembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Andrée VOITURIER.

Présents : Jacques BRUBACHER, Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Christian HUFSCHEMITT, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER.

Excusés : Pascal BAUER, Véronique HEIM, Madeleine HEITMANN.

Absents : Laurent HENRY, Claude SCHMID.

1. RÉTROCESSION DE VOIRIE ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section 357/12, n° 742, d'une surface de 28 a 52 ca, correspondant à la voirie du lotissement de la Croix de St André, appartenant à CM-CIC Aménagement Foncier, 34 rue du Wacken, 67000 Strasbourg ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document y afférant.

Par ailleurs, le Maire rappelle que les voies du lotissement de la Croix de St André sont assimilables à de la voirie communale. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE le classement, après la rétrocession, dans la voirie communale de la rue de la Croix de St André, du cour Georges Holderith et du cour Raymond Matzen ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

4. PLUi

M. le Maire informe le conseil municipal que le registre de consultation du public pour l'élaboration du PLUi est encore consultable en mairie. Il demande aux élus de vérifier les plans de zonage et le projet de réglementation.

5. AMÉNAGEMENT FONCIER

Il est rappelé que l'aménagement foncier s'impose à la commune et qu'il est une conséquence directe du contournement ouest de Strasbourg (GCO - COS), à ne pas confondre avec le PLUi. L'aménagement foncier dont Stutzheim-Offenheim fait partie porte aussi sur 3 autres communes : Dingsheim, Griesheim et Hurtigheim.

Les travaux d'aménagement foncier ont commencé. Le périmètre d'aménagement a été arrêté en 2017. Une première réunion de présentation et d'information a eu lieu à Griesheim, relative à la procédure de classement. La commission d'aménagement foncier a ensuite défini pour chaque village une parcelle « étalon » de 1^{ère} classe qui servira de base à l'élaboration du classement provisoire.

Sept classes ont été définies d'après la valeur agronomique des terres :

- 1^{ère} classe : 100 points / are
- 2^{ème} classe : 98 points / are
- 3^{ème} classe : 95 points / are
- 4^{ème} classe : 85 points / are
- 5^{ème} classe : 75 points / are
- 6^{ème} classe : 60 points / are
- 7^{ème} classe : 10 points / are (par exemple : surfaces autour des poteaux électriques, talus, etc.)

Grâce à ce barème, les propriétaires se verront attribuer un certain nombre de points. A l'issue du classement, chaque propriétaire devra avoir le même nombre de points qu'au début, moins ceux retirés au titre du prélèvement (maximum 5 %).

Dès que le classement provisoire sera établi, les propriétaires seront consultés et pourront faire part de leurs doléances dans un registre qui sera mis à leur disposition. La commission d'aménagement foncier se réunira ensuite pour traiter au cas par cas ces doléances.

6. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ SDEA « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention,

DÉSIGNE M. Jean-Charles LAMBERT comme délégué du SDEA à la commission locale du bassin de la Souffel, assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2019, et M. Philippe GARTISER comme délégué suppléant.

7. CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019

La commune de Stutzheim-Offenheim pourrait accueillir la cérémonie du 11 novembre 2019, en collaboration avec le Souvenir Français et l'ONACVG. Dans cette optique, il est proposé de créer un comité de pilotage de cette cérémonie, composé comme suit :

- Estelle Halter (pilote),
- Richard Kieffer,
- Jean-Marc Reinmann,
- Gabrielle Ensminger,
- Philippe Gartiser,
- Christian Hufschmitt (en tant que représentant des sapeurs-pompiers),
- Des concitoyens militaires retraités
- Jean-Charles Lambert.

8. JUMELAGES AVEC KAVOUSI ET OFFENHEIM

M. le Maire présente le village de Kavousi avec lequel la commune de Stutzheim-Offenheim a un partenariat et propose de créer un comité de jumelage composé comme suit :

- Andrée Voiturier (pilote),
- Jean-Marc Reinmann,
- Gabrielle Ensminger,
- Marie-Claude Lemmel,
- Jean-Claude Schwendemann,
- Jean-Daniel Zeter,
- Jean-Pierre et/ou Yvette Suss,
- Jean-Charles Lambert.

M. le Maire informe également qu'en 2019, la commune fêtera son 30^{ème} anniversaire de jumelage avec Offenheim. Dans le cadre de cet événement, des festivités sont prévues à Offenheim en Allemagne. Afin de coordonner ces manifestations et les suivantes, il est également proposé de créer un comité de jumelage composé comme suit :

- Gabrielle Ensminger (pilote),
- Jean-Marc Reinmann,
- Marie-Claude Lemmel,
- Marie Zeter,
- Charles Fischer,
- Jean-Charles Lambert.

9. QUESTIONS DIVERSES

Journée citoyenne

La commune reconduira le 25 mai 2019 la journée citoyenne. Aura lieu également le 16 mars 2019 un ménage de printemps de 8 h 30 à 12 h. Plus d'informations seront communiquées prochainement.

Calendriers des pompiers

La distribution des calendriers des sapeurs-pompiers de Stutzheim-Offenheim se déroulera samedi 1^{er} décembre 2018. La population est priée de réserver un bon accueil aux pompiers lors du porte-à-porte.

La séance est levée à 21 h 40.